

Délibération n°094/2023

*Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre*

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Date de convocation : 06/06/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 68
Date d'affichage : 06/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du six juin deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	JACQUET Luc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	JARD Nathalie – Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	JASKOT Richard - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire	JAVON Fabienne -Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	JOURDAN Brice - Titulaire
CARRÉ Michel - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	LEPRÉ Sandrine – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	LHOTE Mireille - Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
CIFELLI Guillaume - Suppléant	MASSÉ Jean – Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	MILLOT Claude - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	PERRIER Benoit – Titulaire
COUET Micheline - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
DAVEAU Max - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DUBOIS Michel - Suppléant	RENAUD Patrice - Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUQUET Yves – Titulaire	SAULNIER Nathalie - Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANHOUCKE André - Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VAN DAMME Hervé - Suppléant
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
HOUBLIN Gilles - Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), CORDET Yannick, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Carré), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Houblin), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), MOISSETTE Bernard, MORISSET Dominique (pouvoir à M. Millot), PROT Michel (suppléant M. Dubois), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Giroux),

Délégués absents : GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Rénovation de la maison de santé de Bléneau – Choix d'un maître d'œuvre

Monsieur Alain Drouhin ne prend pas part au vote.

- Vu le code de la commande publique ;
- Considérant la délibération n° 006/2022 en date du 31 janvier 2022 par laquelle le conseil communautaire a autorisé le Président pour engager les études pour la rénovation de la maison de santé de Bléneau,
- Considérant la consultation d'entreprises lancée sur le site « ternum », le 06 janvier 2023,
- Considérant la date limite de remise des offres étant fixée au 17 février 2023 à 14h,
- Considérant la consultation en vue de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre par procédure adaptée,
- Considérant le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2023 et après audition des trois candidats présentant les meilleures offres régulières en date du 02 mai 2023, l'offre de l'atelier IMHOLZ ARCHITECTES de MOULINS SUR ALLIER est classée en N° 1 avec un montant provisoire de rémunération de 95 285.00 € HT soit 114 342.00 € TTC, et un délai de mission de 6 mois pour la phase conception et de 18 mois pour la phase réalisation.
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Valider l'offre de l'atelier IMHOLZ ARCHITECTES pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération avec un taux provisoire de missions à 11.21 %,
- Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement dudit marché de maîtrise d'œuvre et à signer le marché avec le prestataire désigné attributaire et toutes pièces s'y rapportant.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

